



COMMUNE DE TANNAY

Formulaire de demande d'abattage d'arbres et de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

Selon l'art. 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)

1. Propriétaire du bien-fonds

Nom, prénom :

Société :

Adresse :

NPA/ Localité :

Téléphone (s) : Email :

2. Objet(s) concerné(s)

Parcelle :

Adresse :

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné, ainsi que des photographies.

DESIGNATION EXACTE DU PATRIMOINE ARBORÉ FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE						
N° sur le plan	Nombre	Essence	Circonférence à 1m du sol (cm)	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire

3. Type de demande

Abattage Elagage

Motifs

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
- Impératifs de construction ou d'aménagement - *La demande de dérogation doit être soumise avec la demande de permis de construire.*

4. Description des motifs de la demande:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Plantations compensatoires*:

* Le remplacement du patrimoine arboré supprimé s'effectue par la plantation de nouveaux individus, selon le principe d'équivalence. Les mesures sont définies en fonction de l'essence, ainsi que de la valeur biologique et paysagère des éléments supprimés. Les espèces Doivent être adaptées et choisies dans la mesure du possible en vertu des recommandations de l'observatoire cantonal de l'écosystème forestier (art.21 al.2 RLPrPNP). Pour les projets de construction et d'aménagement, lorsque la compensation en nature n'est pas possible, une taxe doit être versée à la Commune (art.16 al.2 RLPrPNP). Pour les arbres, cette taxe doit correspondre au minimum aux valeurs de l'annexe 4 RLPrPNP.

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné, ainsi que des photographies.

<u>DESIGNATION EXACTE DE LA PLANTATION COMPENSATOIRE</u>					
<u>N° sur le plan</u>	<u>Nombre</u>	<u>Essence</u>	<u>Circonférence à 1m du sol (cm)</u>	<u>Hauteur (m)</u>	<u>Age (ans)</u>

Lieu et date : Signature du (des) propriétaire(s)

SEULES LES DEMANDES COMPLETES SERONT TRAITÉES

AUCUN TRAVAIL NE PEUT ÊTRE EXÉCUTÉ SANS AUTORISATION MUNICIPALE

Un contrôle sera effectué par le service de voirie qui organisera une visite sur place afin de vérifier les éléments communiqués et établira un rapport à l'attention de la municipalité qui fera partie du dossier de mise en consultation.